

Objet : Organisation d'une commission de sélection pour le recrutement d'un(e) Conseiller(e) en prévention Aspects psychosociaux – SIPPT (département psychosocial)

La Province de Hainaut cherche pour son département aspects psychosociaux du Service interne pour la prévention et la protection au travail, un(e) conseiller(e) en prévention aspects psychosociaux.

Appel à candidatures

1. Conditions de participation :

- Être porteur d'un diplôme de fin d'études universitaires ou d'un diplôme de fin d'études de l'enseignement supérieur de niveau universitaire dont le cursus comprend une partie importante de psychologie et de sociologie (par exemple un master en psychologie, en sociologie, en criminologie, en sciences du travail ...) et une première spécialisation dans les domaines du travail et de l'organisation;
- Fournir la preuve d'avoir terminé avec fruit une formation multidisciplinaire de base et un module de spécialisation dans les aspects psychosociaux du travail. La formation multidisciplinaire de base est une formation de minimum 120 heures, réparties sur un an. Le module de spécialisation dans les aspects psychosociaux du travail comprend quant à lui un minimum de 280 heures, réparties sur un ou deux ans et doit être suivi auprès des universités ou écoles supérieures;
- Pour le grade A4 spécifique : prouver une expérience pratique utile de 5 ans dans le domaine des aspects psychosociaux du travail. Cette expérience peut s'acquérir sous la responsabilité d'un conseiller en prévention aspects psychosociaux ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Le grade A1 spécifique sera octroyé dans l'hypothèse où l'expérience utile requise serait inexistante ou insuffisante.

2. Descriptif des activités et des compétences en lien avec l'emploi (non-exhaustif) :

Le (la) conseiller(e) en prévention aspects psychosociaux assistera le directeur du Service interne pour la prévention et la protection au travail et la responsable du département psychosocial dans la mise en œuvre de la politique de prévention psychosociale primaire, secondaire et tertiaire. Il (elle) sera placé(e) hiérarchiquement sous l'autorité de cette dernière et sera amené(e) à gérer les divers projets relatifs à la prévention psychosociale au sein des institutions provinciales.

Il/elle assumera la responsabilité de plusieurs projets du département et aura en charge notamment l'exécution des missions suivantes :

- Accueillir, écouter et aider les agents provinciaux confrontés à des difficultés d'ordre professionnel ;
- Gérer des demandes d'interventions psychosociales individuelles informelles et formelles ;

- Gérer des demandes d'interventions psychosociales collectives et notamment les analyses des risques psychosociaux (a priori et a posteriori) ;
- Développer des actions sur les plans individuels et collectifs en matière de prévention et de gestion des risques psychosociaux ;
- Préparer et animer des formations et des séances d'informations pour les matières directement liées aux projets développés par le département et à destination du personnel provincial, en ce, y compris la ligne hiérarchique ;
- Participer à la veille législative dans son domaine d'activités.

Dans ces matières, il/elle proposera aux intéressés, selon les situations, les différentes alternatives possibles tout en respectant les multiples législations applicables (règlement-statut, droit du travail, Code du bien-être au travail,...).

Compétences spécifiques attendues pour la fonction à exercer :

- Connaissance de la législation et des différents types de demandes d'interventions psychosociales (in)formelles individuelles et collectives ;
- Capacités en gestion de projet ;
- Expérience en réalisation de conciliations ;
- Expérience en gestion et réalisation d'analyses de risques (a priori et d'une situation de travail spécifique) ;
- Expérience éventuelle en coaching individuel et d'équipe ;
- Etc.

Compétences transversales :

- Connaître l'institution provinciale ;
- Utiliser les ressources informatiques mises à disposition (Office, Lotus, Internet,...) ;
- Maintenir à jour ses compétences ;
- Respecter les règles de déontologie, d'éthique et les limites professionnelles;
- Gérer les relations avec les usagers internes / externes;
- Organiser son temps efficacement;
- S'adapter à son environnement de travail;
- Posséder de bonnes capacités rédactionnelles (courriers, PV, rapports,...) et également en analyse de contenu ;
- Etc.

3. Notre offre :

Régime de travail : temps plein.

Heures/semaine : 38.

Lieu de travail : Mons + interventions régulières dans les institutions provinciales.

Type de contrat : Engagement sous CDI.

Rémunération : En fonction du titre détenu par le candidat, l'engagement se fera sur base d'un contrat niveau A4 spécifique ou A1 spécifique, selon les barèmes légaux, en fonction de l'ancienneté valorisable (ces niveaux étant fixés en fonction de l'expérience utile du candidat).

A4SP Rémunération minimum / maximum : 26276.72€ / 39291.22 €

A1SP Rémunération minimum/ maximum : 21814.64€ / 33887.15€

Traitement annuel brut, à l'index 1,7069, pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (10 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de nomination et d'évolution de carrière.

Entrée en fonction : 1^{er} juin 2021.

Autres avantages : abonnements téléphonique et data, PC portable (avec ATN), remboursement des frais de déplacement professionnel, intervention dans les frais liés à l'utilisation des transports en commun dans le cadre professionnel, 26 jours de congé de base avec des jours supplémentaires en fonction de l'âge, assurance hospitalisation de base, possibilité de télétravail, etc.

4. Déroulement de la sélection :

Epreuve 1 :

Une épreuve écrite comprenant des questions et/ou études de cas en relation avec la fonction visant à mesurer les connaissances, les compétences et les aptitudes dans la pratique. Celle-ci aura lieu le 21 mai 2021 à 13h30.

Epreuve 2 :

Une épreuve orale qui consiste en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury. Celle-ci est destinée à apprécier la motivation et les aptitudes du candidat à répondre aux exigences de la fonction.

Les modalités pratiques seront reprises dans la convocation.

Remarque : Les jurys seront composés de représentants issus des institutions provinciales et/ou des experts externes. Conformément à l'article 8 du règlement des examens provinciaux, selon les nécessités, le nombre de membres du jury pourra être réduit ou augmenté et un ou plusieurs d'entre eux remplacés par des personnalités particulièrement qualifiées en raison de leurs compétences ou de leur spécialisation.

Postuler :

Votre candidature comprenant CV, lettre de motivation et copie du diplôme complet est à faire parvenir par mail à rh.sippt@hainaut.be pour le 17 mai au plus tard.

Documents à présenter lors de la Commission de sélection :

- votre convocation ;
- votre carte d'identité ;
- un extrait de casier judiciaire (anciennement un certificat de bonne vie et mœurs) ;
- une copie de votre permis de conduire ;

Remarques particulières :

Les candidats qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à la sélection seront informés du motif de rejet.

En cas de recrutement, les documents suivant seront produits :

- un extrait d'acte de naissance timbré ;
- une copie certifiée conforme du titre requis ;

Si ces documents révèlent, à ce moment que les conditions nécessaires ne sont pas réunies ; le candidat ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Contact :

Laurent Houdez
Conseiller en prévention – Directeur du SIPPT
Tél. : +32(0)65/38.22.10
Avenue Général de Gaulle 102 à 7000 Mons
Email : laurent.houdez@hainaut.be

Clôture des inscriptions le 17/05/2021